

# Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France

(1<sup>er</sup> trimestre 2013)

Philippe Goossens

## 1. Résumé

**La situation est alarmante. La réalité est dure et violente. L'avenir est sombre.**

**Le nombre de personnes évacuées durant le premier trimestre 2013 est en forte augmentation comparé à celui du premier trimestre 2012** tant pour celui des personnes évacuées de force par les autorités (2 873 versus 2 153) que pour celui des personnes rapatriées (272 versus 70) ou forcées d'abandonner leurs lieux de vie suite à un incendie ou une agression (1007 versus 777). De même le nombre rapporté d'OQTF est de 642 comparé à 347.

La mise en application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 reste très rare et hétérogène. Le discours officiel selon lequel « *les Roms ont vocation à rester en Roumanie, ou à y retourner* »<sup>1</sup> est faux, car la plupart des Roms présents en France et qui représentent une minorité de 20 000 personnes, souhaitent y vivre et s'y insérer.

Mais les autorités françaises continuent à pratiquer une politique de rejet qui provoque des préjudices graves et profonds à une population vivant déjà dans une très grande précarité. Elles continuent à violer les droits fondamentaux de ces personnes. Les autorités ne démontrent aucune « humanité » quand elles les jettent à la rue sans solution alternative.

Ce discours attise des réactions d'intolérance de plus en plus fréquentes et qui se traduisent par la montée de la violence de la part des riverains et la radicalisation du rejet.

**Les autorités continuent d'appliquer une politique intolérante et dangereuse vis-à-vis des Roms étrangers vivant en France.**

<sup>1</sup> Valls : «Les démantèlements de camps Roms se poursuivront», Le Parisien, 14 mars 2013

## 2. Résultats observés

Durant le premier trimestre 2013, 4 152 personnes furent obligées de quitter leurs lieux de vie dont 2 873 suite à une évacuation forcée, 272 furent rapatriées par l'OFII et 1 007 durent quitter les lieux suite à un incendie ou à une agression. On recense la distribution de 642 Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF). Mais ceci reste probablement en-dessous de la réalité, la distribution de ces OQTF n'étant que sporadiquement rapportée. La présence de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) était avérée 3 fois. Il faut noter que le nombre recensé de personnes rapatriées (272) est nettement inférieur à la réalité car il ne prend en compte que les personnes reconduites par charters affrétés par l'OFII et non celles qui sont reconduites par vol régulier.

Les évacuations ont concerné 40 sites. Une solution partielle de relogement a été proposée 15 fois. Les événements survenus sur ces sites correspondent à 28 évacuations forcées, 2 expulsions collectives par charter rapatriant 272 personnes, et 10 évacuations suite à un incendie ou à une agression.

La circulaire interministérielle du 26 août 2012 est restée lettre morte pour pratiquement toutes les évacuations.

L'analyse des résultats montre que toutes les régions de France ont été le témoin d'évacuations forcées.

Les autorités ont annoncé : « *Plus que jamais, les démantèlements sont nécessaires et se poursuivront. [...] Nous procéderons avec humanité, sans abandonner l'accompagnement social, l'objectif de scolarisation des enfants et, quand c'est possible, l'accès à un logement et au monde du travail* »<sup>2</sup>.

Les démantèlements se poursuivent en effet, mais contrairement à l'affirmation ministérielle elles se font sans aucune solution alternative ni accompagnement social, sans prendre en compte la scolarisation des enfants ni le travail des parents et évidemment sans proposition de relogement pérenne.

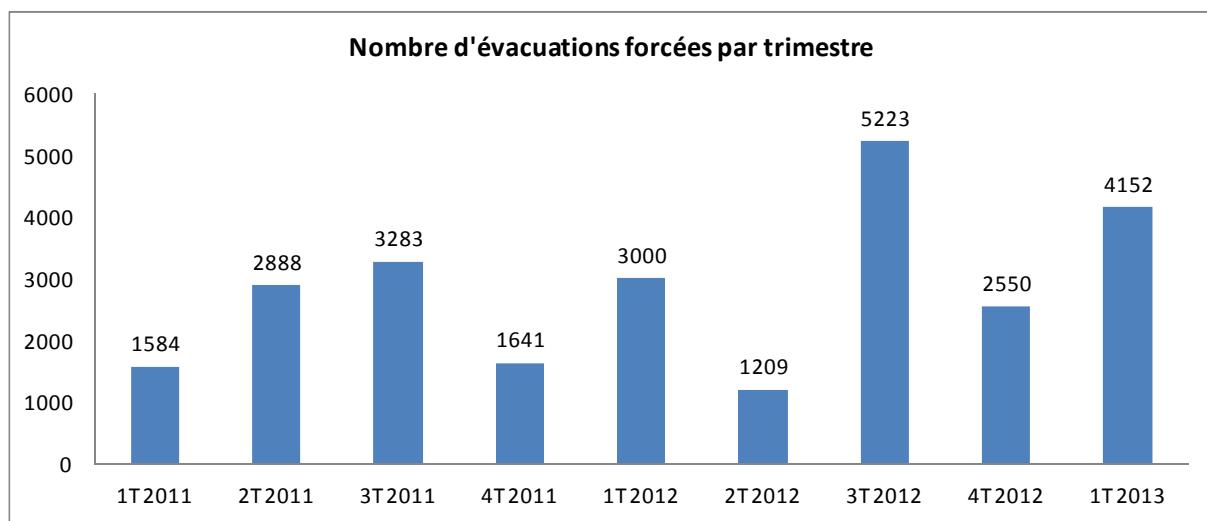
Les solutions de relogement sont inexistantes dans la pratique même si, dans ce rapport, elles sont comptabilisées quand elles sont faites. Les propositions de relogement sont temporaires (deux à trois jours) dans des hébergements d'urgence. Elles sont généralement éparsillées et éloignées des lieux de scolarisations des enfants, et elles ne sont adressées qu'à une partie de la population du lieu de vie. Il arrive fréquemment que les autorités envisagent de séparer les familles en proposant des solutions d'hébergement d'urgence uniquement aux mères et aux plus jeunes enfants, laissant les pères et les autres enfants plus âgés à la rue.

## 3. Evolutions par rapport aux périodes précédentes

Les deux tableaux suivants détaillent les différents nombres recensés et leurs évolutions.

	Nombre de lieux subissant une évacuation forcée due			Nombre de lieux évacués	Solutions partielles de relogement	Nombre de personnes subissant une évacuation			Nombre total de Personnes
	Autorités	Rapatr.	Incendies ou autres			Autorités	Rapatr.	Incendies ou autres	
1T 2012	17	1	6	24	3	2 153	70	777	3 000
2T 2012	17	2	1	20	1	1 039	150	20	1 209
3T 2012	40	3	1	44	4	4 630	558	35	5 223
4T 2012	23	4	3	30	11	1 582	735	233	2 550
1T 2013	28	2	10	40	15	2 873	272	1 007	4 152

<sup>2</sup> Valls : «Les démantèlements de camps Roms se poursuivront», Le Parisien, 14 mars 2013



Cette analyse montre que le nombre de personnes évacuées au premier trimestre 2013 est en forte augmentation par rapport à celui du premier trimestre 2012, ce qui démontre une absence totale de changement de politique et même son renforcement.

Les niveaux atteints durant le premier trimestre 2013 restent très élevés et laissent présager un avenir sombre.

#### 4. Radicalisation du rejet

Les harcèlements policiers précédant une évacuation se sont multipliés et sont souvent accompagnés de distributions d'obligations de quitter le territoire français (OQTF) (comme à St Fons (69) ou à Paris, Porte de la Chapelle).

Des cas de chasses et de poursuites ont été observés pendant lesquelles les autorités ont systématiquement empêché ces populations de se réinstaller dans un autre endroit (par exemple à Aubervilliers (93)).

On constate que les populations des bidonvilles sont de plus en plus rejetées par les populations riveraines attisées par des discours politiques locaux et nationaux incitant à ne pas tolérer leur présence. On observe aussi un nombre croissant de pétitions anti-Roms soutenues et/ou initiées par les autorités (par exemple à Vigneux-sur-Seine (91), ou le tract du PS à Ris-Orangis (91), à Montpellier (34)).

On remarque la montée d'un climat xénophobe violent se manifestant par des attaques de lieux de vie occupés par des Roms, attaques perpétrées par des individus non identifiés. On a pu le noter à Marseille (13) avec des gaz lacrymogènes et nécessitant l'hospitalisation d'une personne, le 29 mars 2013. A Bobigny (93) et à Hellennes (59), on soupçonne les incendies de fin mars 2013 d'être d'origine criminelle.

#### 5. Conclusions

Durant le premier trimestre 2013, les évacuations forcées ont continué à un rythme élevé sans aucune « humanité », sans aucune proposition crédible d'accompagnement social ou de relogement. Les autorités françaises continuent dans la réalité à violer impunément les lois européennes et plusieurs traités internationaux, notamment la Charte européenne révisée des droits sociaux.

Jusqu'à quand continuera-t-on à poursuivre cette politique dangereuse, intolérante et inutile ?

À quoi sert-elle ?

## 6. Résultats détaillés pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2013

Evacuations forcées de Roms étrangers occupant des lieux de vie en France															
Lieux de vie	Commune(s)	Date	Nombre		Expulsés pour cause					Distrib. OQTF/ APRF	Présence OFII (1=oui)	Rapat. OFII (1=oui)	Nombre rapatriés	Sol. de relog. (1=partie lie)	Source/Réaction
			Adultes	dont enfants	Évacués	nbr	Rapatriés	nbr	Incendies ou autres	nbr					
La Carelle	Villeneuve-le-Roi	04-janv	90	30	90	1				90				1	Libération 4 janvier
Porte de la Chapelle	Paris	10-janv	6	2					6	1					Parisien 10 janvier
Boulevard Schuman	Lille	14-janv	120	40				120	1					1	20minutes 15 janvier
14 av du bois de l'Epine	Courcouronnes	21-janv	25	8	25	1								1	ASEFRR
Croisement D93A / Jean Monet	Courcouronnes	21-janv	30	10	30	1									ASEFRR
Rue de Suède l'Anjoly	Vitrolles	25-janv	50	17	50	1									Communiqué MRAP/LDH
Lyon et environs	Lyon	29-janv	148	49			148	1		148	1	1	148		Rue89 30 janvier
Bachelard et Hélène Boucher	Villeneuve d'Ascq	31-janv	70	23	70	1								1	FR3 Nord 31 janvier
Rue Blanqui	Bordeaux	04-févr	20	7	20	1									Sud Ouest 5 février
Pontiffaut	Pontault-Combault	12-févr	60	20	60	1									Le Parisien 12 février
Marché aux puces	Marseille	12-févr	25	8	25	1									Militants et millesabords
Rue Jean Carasso	Bezons	14-févr	250	60	250	1									Le Parisien 15 février
aire d'accueil Ligné	Ancenis	14-févr	9	3	9	1									Ouest France 15 février
Site de l'ancien abattoir	Rezé	17-févr	45	15	45	1									Ouest France 21 février
Rue des Fillettes	Aubervilliers	22-févr	300	100				300	1					1	Le Parisien 22 février
Route des Romains	Strasbourg	25-févr	20	7				20	1					1	DNA 25 février
Rue des Etrangers et Av Thiers	Bordeaux	26-févr	400	133	276	1	124	1		124	1	1	124	1	Sud Ouest 1 mars FR3 Aquitaine 26 février
Av de la division Leclerc	Sarcelles	28-févr	80	30				80	1					1	Le Parisien 28 février
Chemin du Cormillon	Aubervilliers	28-févr	50	15	50	1									CP ERRC 8 mars
Rue de Marquillies	Lilles	03-mars	100	33				100	1					1	La voix du Nord 3 mars
bidonville	Noisy-le-Sec	03-mars	50	15	50	1									CP ERRC 8 mars MdM mail 25 mars
terre-plein autoroute	Bondy	06-mars	100	33	100	1									Le Parisien 6 mars
Porte de Paris	St-Denis	08-mars	150	50	150	1									Le Parisien 8 mars
Nationale 20	Wissous	10-mars	60	20				60	1					1	Le Parisien 10 mars
Lac de Montalbot	Vigneux-sur-Seine	11-mars	500	167	500	1				50	1				Sec Cathol. 12 mars
Rue du Rateau	La Courneuve	15-mars	50	17	50	1									Le Parisien 18 mars
Rue de la Butte-Pinson	Pierrefitte	17-mars	50	17	50	1									Le Parisien 18 mars
Lices	Toulon	19-mars	40	15	40	1								1	var matin 19 mars
auberge de jeunesse	Brive	19-mars	7	4	7	1								1	La montagne 19 mars
La Noue Fondrière Av Blériot	La Courneuve	19-mars	250	83	250	1									MdM
campement	Bobigny	21-mars	50	17	50	1									MdM MG et ERRC MF
Bvd Sampaix	St Fons	22-mars	250	83				250	1					1	Le Progrès 23 mars
Av Gal de Gaule/ Bvd Montmorency	Deuil-la-Barre	26-mars	50	20	50	1									Le Parisien 28 mars
Bretelle A4 Joinville	Paris	27-mars	26	9	26	1									Le Parisien 27 mars
Bretelle A86 et N14	St-Denis	28-mars	120	40	120	1									Le Parisien 28 mars
Rue Léon Blum	Villeurbanne	28-mars	80	27	80	1									Liberation 28 mars
Moulin Galant	Ormoy-Villabé/ Corbeil	28-mars	350	117	350	1								1	Mediapart 28 mars
Ateliers SNCF	Hellermes	31-mars	36	12				36	1					1	Nord Eclair 31 mars
rue des coquetiers	Bobigny	31-mars	35	12				35	1						Le Parisien 31 mars
autres sites	IDF									230					ERRC MF
<b>1er trimestre 2013</b>			<b>4152</b>	<b>1367</b>	<b>2873</b>	<b>28</b>	<b>272</b>	<b>2</b>	<b>1007</b>	<b>10</b>	<b>642</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>272</b>	<b>15</b>

## Annexe 1

### 1. Description des données prises en compte dans l'étude

L'étude a recensé la dénomination du lieu de vie, la commune, le nombre de personnes expulsées (le nombre d'enfants quand il est spécifié), les causes de l'évacuation forcée, le nombre d'Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) distribuées (quand il est connu), la présence simultanée de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) avec les forces de l'ordre (quand il est signalé), les expulsions collectives du territoire, les propositions de relogement et les sources de l'information dans chacun des cas.

Chaque évacuation ou expulsion est caractérisée de la manière la plus complète et seules les informations vérifiables obtenues de sources fiables, mentionnées ci-dessous, sont comptabilisées.

### 2. Définitions

Le vocabulaire doit être précisé : un terrain est évacué et une personne expulsée. En droit, on parle d'évacuation d'un terrain, d'un bâtiment lorsque la mesure vise le lieu, et d'expulsion lorsque la mesure vise la ou les personnes. D'autre part, le terme « lieu de vie » désigne l'endroit où vivent les personnes, cet endroit pouvant être un bidonville, un squat, un garage désaffecté,... ou une caravane en état ou non de marche. La dénomination du lieu de vie est celle de l'endroit mentionné dans la source, par exemple « le Hanul ». L'adresse est évidemment notée quand c'est possible.

La commune est celle sur laquelle le lieu de vie existe. Les cas sont fréquents où le lieu de vie chevauche plusieurs communes, par exemple Noisy-le-Grand/Bry-sur-Marne. Ces cas prêtent souvent à confusion : plusieurs rapports d'apparence différente concernent en fait le même lieu de vie. Une attention particulière a été portée à ce point afin de garantir l'information.

La date est celle du jour où a eu lieu l'évacuation forcée ou l'expulsion du territoire.

Le nombre de personnes est celui mentionné dans la source. Le nombre d'enfants est repris s'il est spécifié par la source ou il est estimé au tiers des personnes présentes.

L'expulsion forcée peut résulter de : un arrêté d'expulsion pour occupation illégale ou insalubrité du lieu de vie, une distribution d'OQTF, une aide au retour humanitaire (ARH) ou un accident (incendie). Plusieurs causes peuvent se cumuler. Par exemple, à Massy (Essonne) en 2010, il y eut : distributions d'OQTF, incendie, arrêté d'expulsion, enfermement, retours ARH et retours forcés, et destruction de ce qui restait du lieu de vie par les autorités communales.

Chaque fois que la source le mentionne, le nombre d'OQTF ou d'arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF) distribués sur le lieu de vie est noté, de même que la présence de l'OFII sur le lieu de vie lors de l'intervention des forces de l'ordre.

Quand des propositions de relogements sont mentionnées dans la source, elles figurent au tableau. Elles sont généralement partielles car, dans la majorité des cas, elles séparent les familles et sont destinées uniquement aux femmes accompagnées d'enfants en bas âge dans un hébergement d'urgence pour quelques jours. Pour cette raison, elles sont très souvent refusées par les personnes concernées.

La source est l'origine de l'information. Le même événement peut être décrit dans plusieurs sources. Chaque source est référencée. Seules les plus fiables et les plus précises ont été retenues : articles de presse et média, communiqués de presse, témoignages directs diffusés par une ONG.